



ACTUALITÉ

Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale de l'ONU



MONDES UNIVERSITAIRES

Nouvel arrêté licence : les effets néfastes du calendrier d'application



ENTRETIEN

Philippe Büttgen



CULTURE

BnF : un projet inquiétant

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 598 OCTOBRE 2011

e s n e s u p



DOSSIER

Élections dans les conseils : quels enjeux ?

snes **U**.p-fsu

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 77024 Meaux-la Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 304 279 238 0002 - RCS Meaux - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Du temps, de la liberté, de la démocratie...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Sarkozy, sauveur de l'université... Qui pourrait y croire, tant les ravages qu'il a causés ces quatre dernières années sont considérables pour les établissements et les laboratoires ? C'est pourtant ainsi que le « président candidat », pressé de poursuivre son entreprise de démolition, s'est dépeint lors du colloque de l'Institut Montaigne, pendant que le pays s'enfonçait dans une crise sociétale durable, aggravée par les politiques menées en Europe et notamment en France.



Stéphane Tassel
secrétaire général

Marqué par l'austérité, le projet de budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est conforme à la réalité vécue par la communauté universitaire. Il rend incertains certains enseignements et travaux de recherche fondamentale, en particulier en sciences humaines et sociales, déjà fragilisés par l'avalanche de mesures impactant tous les pans de l'université : le « LMD », le « Pacte pour la recherche », la loi LRU, la modification des décrets statutaires des enseignants-chercheurs, la destruction de la formation des enseignants, la restructuration du tissu universitaire sous couvert « d'excellence », l'« évaluationnisme » et la technocratie endémique...

Du temps, de la liberté, de la démocratie... Ces trois idées-forces traduisent les attentes d'universitaires, dont le niveau de rémunération impose des mesures immédiates de revalorisation pour tous. Nous devons à nouveau pouvoir explorer librement le champ sans limite de la connaissance, produire et diffuser le savoir dans l'échange et la coopération, et en irriguer toute la société. C'est d'une rupture radicale que nous avons besoin, pas d'aménagement à la marge. Nous faisons du doute scientifique une pratique routinière. Mettons donc toutes les propositions sur la table, critiquons sans démagogie. L'avenir de la science, la démocratisation de l'enseignement supérieur méritent bien cela !

Le SNESUP-FSU en campagne... Le scrutin pour le renouvellement du CNU vient tout juste de s'achever. C'est au tour des élections professionnelles (CAPA, CAPN) et aux comités techniques de chaque établissement. Dans la dynamique engagée et devant les embûches placées par le gouvernement, faites voter pour les listes avec le SNESUP et FSU !

DERNIÈRE MINUTE 4

- Une majorité de gauche au Sénat
- Discours de Sarkozy à l'Institut Montaigne : pitoyable plaidoyer et annonces du pire
- Les « missions » de l'IGAENR : servir la politique régressive du gouvernement

ACTUALITÉ 5

- Projet de loi de finances : des annonces mensongères
- Discours de Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale de l'ONU
- Terra Nova ? *Universita incognita !*
- Le Mans Recherche, enseignement supérieur et territoires : vers de nouveaux déserts scientifiques

DOSSIER 9

Élections dans les conseils : quels enjeux ?

« Effacer mai 1968 », tel fut le credo constant des idéologues A. Finkelkraut et L. Ferry, inspirateurs, parmi beaucoup d'autres, du candidat N. Sarkozy (dès 2005) et ainsi plus ou moins directement des lignes de force de la loi LRU. Il y a bien en effet une spécificité française à des évolutions mondiales qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche. Pour les forces politiques qui sont arrivées au pouvoir en 2007, les enjeux idéologiques se mêlaient étroitement aux affichages économiques. Recherche et enseignement supérieur ont donc été sommés de se conformer davantage encore à une exigence de rentabilité rapide tant du côté des découvertes qui ne deviennent profits que lorsqu'elles passent en innovation, que du côté de la formation...



© Pascal Diebler-Mistral-LUIS-CNRS-Alsace

MÉTIER 7

- Les chausse-trapes de la réforme des moyens syndicaux

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Mastérisation : formation des enseignants, rentrée 2011
- Le nouvel arrêté licence : les effets néfastes du calendrier d'application
- IDEX 2 : restructurations et pilotage puissance deux

INTERNATIONAL 20

- Libye : quels enjeux aujourd'hui ?

ENTRETIEN 21

- Philippe Büttgen

CULTURE 22

- Bibliothèque nationale de France : un projet inquiétant



ÉPHÉMÉRIDE

DU 13 AU 20 OCTOBRE
Élections CAPA, CAPN

15 OCTOBRE

Appel international des « Indignés »

15 OCTOBRE

Manifestation Syrie

Halte à la terreur

17 OCTOBRE

25^e journée mondiale du refus de la misère - Rassemblement parvis des droits de l'homme à Paris

17 OCTOBRE

Manifestation de commémoration du massacre des Algériens le 17 octobre 1961

18-19 OCTOBRE

Dépouillement des votes élections CNU

20 OCTOBRE

Élections comités techniques

25 OCTOBRE

Résultats des élections CNU

DU 1^{ER} AU 4 NOVEMBRE

Contre G20 à Cannes

5 NOVEMBRE

Manifestation nationale à Paris contre les violences faites aux femmes

22-23 NOVEMBRE

Conseil délibératif fédéral national

24 NOVEMBRE

Commission administrative nationale du SNESUP

Recherche et enseignement supérieur :
non au dégraissage avant titularisation !
Signer la pétition intersyndicale en ligne à :
<http://www.precarite-esr.org/nonaudegraissage>

SÉNAT

Une majorité de gauche → par Jean Fabbri



C'est un changement significatif sur le plan politique. Le reste s'appréciera avec le temps. On a déjà mesuré le recul de la féminisation après le scrutin du 22 septembre. Le nombre d'universitaires, métier largement sur représenté, reste par contre stable autour d'une vingtaine... et également partagé entre les groupes PS et UMP (à suivre). ●

LE DISCOURS DE SARKOZY À L'INSTITUT MONTAIGNE

Pitoyable plaidoyer et annonces du pire → par Stéphane Tassel

Le 26 septembre, N. Sarkozy, en difficulté, s'est livré à un véritable déni de la réalité, cherchant à faire passer les réformes menées ces quatre dernières années pour « la » réussite du quinquennat. La liste des affabulations est impressionnante. Laisser croire que le système universitaire a vu ses inégalités réduites n'est pas crédible. Devant une assistance conquise, N. Sarkozy a fait la promotion de ses « réformes » de l'université, de la mise en concurrence systématique et d'une caricature consternante des systèmes universitaires anglo-saxons.

Quand le contrôle technocratique de toutes les activités des universitaires s'insinue partout, la fable de l'autonomie permettant « aux universitaires eux-mêmes, [...] de décider pour leurs étudiants (sic), pour les universités » est une provocation. Comment le président peut-il laisser penser que les conditions d'encadrement se sont améliorées quand aucun poste n'a été créé ? Fustigeant « 1968 » et ses avancées en termes de démocratie universitaire, N. Sarkozy lui

attribue avec mépris « l'exil de l'université dans les banlieues ».

Prônant la « réforme continue », le président-candidat avoue n'avoir pu aller aussi loin qu'il l'aurait voulu. Allant jusqu'à considérer la démocratie comme un obstacle à « l'excellence », il avance implicitement la participation des personnalités extérieures à l'élection des présidents d'université, prône le recours aux financements privés... Il inscrit le dépassement de la loi LRU dans ses visées pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le lendemain, alors que les acteurs du système éducatif expriment avec force leur colère dans la rue, N. Sarkozy considère que « son devoir, c'est d'abord de penser aux ouvriers, aux salariés et aux cadres [...] plus que de penser à ceux qui ont un métier difficile, mais qui ont un statut qui les protège ». Alors que les menaces se rapprochent de lui, il oppose et joue des divisions entre le public et le privé. Faut-il rappeler, qu'en termes d'éducation, le secteur privé était lui aussi dans la rue ? ●

LES MISSIONS DE L'IGAENR

Servir la politique régressive du gouvernement → par Alain Policar

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur viennent, dans une lettre du 27 septembre, de confier à l'IGAENR un programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2011-2012. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur et de la recherche,

il s'agira d'« étudier la manière dont les établissements s'approprient et mettent en œuvre les compétences élargies » et de poursuivre le processus d'audit préalable au passage aux RCE dans les grands établissements et écoles d'ingénieurs.

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :
Guy Odent

Rédacteur en chef :
Jean Fabbri

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi - Tél. : 01 44 79 96 23
CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Ji-L

Le texte évoque également la « poursuite des travaux sur la politique de gestion des ressources humaines des universités, en mettant l'accent sur les questions de recrutement et de promotion, et en poursuivant l'étude sur la mise en place du "référentiel enseignants-chercheurs" ». Il se termine par un énoncé des thèmes sur les-

quels doivent porter en 2011-2012 les missions et études de l'inspection. Parmi celles-ci, retenons :

- le rôle du recteur vis-à-vis des universités dans le cadre de la loi LRU ;
- l'étude des mécanismes internes d'allocation des moyens, en crédits et en emplois dans les universités ;

- l'étude des mécanismes d'allocation des moyens humains et financiers aux unités de recherche par les organismes de recherche.

Bref, tout ce que nous redoutions, et avions largement dénoncé, trouve dans ce texte une éclatante confirmation : la mise au pas des universitaires. ●

PROJET DE LOI DE FINANCES

Des annonces mensongères

→ par Pierre Duharcourt

En procédant, comme il en est coutumier, à une mystification des comptes, le gouvernement cherche à masquer une baisse en volume des dépenses pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le projet de loi de finances confirme **l'aggravation de la politique d'asphyxie** conduite par Sarkozy-Fillon. Ce projet vise essentiellement, du propre aveu du gouvernement, à préserver la note attribuée par les agences de notation à la France. Renonçant à augmenter les prélèvements sur ceux qui sont responsables et profitent de la crise, il sabre brutalement dans les dépenses utiles et porte de nouveaux coups au pouvoir d'achat. Encore faut-il préciser que les hypothèses retenues pour prétendre à une réduction du déficit public à 4,5 % du PIB sont tellement irréalistes (1,75 % de croissance ; 1,7 % d'inflation) qu'il faut craindre rapidement de nouveaux sacrifices. D'ailleurs, le gouvernement laisse le soin au Parlement de trouver un milliard d'économies supplémentaires.

Le gouvernement s'obstine dans la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux : 30 400 postes sont ainsi supprimés, dont 14 000 dans l'éducation nationale. Pour la deuxième année consécutive, les dépenses de l'État (hors paiement de la dette et des pensions) stagnent en valeur, ce qui correspond à une **baisse de 4 % en volume pour l'ensemble des exercices 2011-2012**.

De manière défensive, L. Wauquiez présente le budget de la MIREs comme traduisant le fait que « l'enseignement supérieur et la recherche restent prioritaires ». Il se flatte de maintenir l'emploi en **n'affichant aucune suppression de postes de fonctionnaires dans le supérieur et la recherche**, mais le secteur n'est pas à l'abri de la poursuite de la RGPP, qui a déjà conduit à des coupes claires l'an passé.

Procédant comme à l'accoutumée à la mystification des comptes, le gouverne-

ment mélange allègrement les Investissements d'Avenir, qui correspondent à des financements extrabudgétaires (en confondant en outre les dotations en capital et les intérêts des placements qui seuls correspondent aux ressources effectivement disponibles⁽¹⁾), et les sommes correspondant réellement au budget voté par le Parlement. Le ministère se vante d'une augmentation des crédits de la MIREs de 1,7 % en autorisations d'engagement mais seulement de 1 % en crédits de paiement, soit une perte d'au moins 0,7 % en pouvoir d'achat. Ce **recul budgétaire est inédit**, ce qui explique les manipulations du ministère qui préfère évoquer pour chaque rubrique les crédits cumulés sur 2007-2001 plutôt que ceux concernant l'année à venir !



Lors de sa présentation à la presse, le ministère annonce 127 millions pour le Chantier Carrières, mais la lecture attentive du projet soumis au Parlement ne permet pas d'en trouver trace.



Les crédits pour l'enseignement supérieur (hors pensions) n'augmentent que de 200 millions, soit 0,8 % en valeur, ce qui représente une perte de 1 % en pouvoir d'achat. Lors de sa présentation à la presse, le ministère annonce 127 millions pour le Chantier Carrières (promotions et primes)⁽²⁾, mais la lecture attentive du projet soumis au Parlement ne permet pas d'en trouver trace : le passage à l'autonomie et aux RCE transfère aux « opérateurs » la masse salariale, et le ministère précise qu'il prévoit une somme nulle pour le GVT,

n'envisageant éventuellement des aménagements qu'au « cas par cas ». Les établissements sont invités à se restreindre au nom d'une « bonne gestion ». Une augmentation de 46 millions de leurs crédits est annoncée : elle correspond à une baisse globale en volume. Cette augmentation est destinée à « accompagner l'autonomie » : 11 millions pour la dévolution du patrimoine ; 35 millions pour le « dialogue contractuel ». Les seules maigres points un peu moins négatifs sont, confirmant le recul opéré pendant les vacances, le versement intégral du dixième mois de bourse, et quelques efforts pour le logement étudiant.

Pour ce qui est de la recherche, l'essentiel de l'effort affiché est mangé par l'accroissement du CIR (pour 174 millions, portant le total des créances en 2012 à près de 5,3 milliards, ce qui équivaut à plus de la moitié des crédits accordés à la recherche publique), qui échappe au coup de rabot sur les « niches fiscales ». Les crédits budgétaires n'augmentent que de 40 millions, ce qui correspond à une baisse en volume, et sont concentrés sur des cibles prioritaires. Même l'ANR, en même temps qu'elle est confirmée comme maître d'œuvre des Investissements d'Avenir, voit diminuer les crédits qui lui sont alloués.

Le SNESUP exige les moyens dont a besoin le service public d'enseignement supérieur et de recherche, avec une présentation sincère des ressources disponibles. ●

1. En 2012, les crédits disponibles (hors plan campus) se montent à 1,27 milliards, pour des « engagements » annoncés de près de 21 milliards.

2. Cette somme vaut pour l'ensemble des personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs (81 millions), administratifs (32) et mesures « mixtes » (14).

DISCOURS DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

« Bâtissons des ponts de dialogue au lieu de construire des murs », Mahmoud Abbas

→ par Séraphin Alava, responsable Palestine pour le secteur International

Après avoir remis une demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU, le chef de l'Autorité palestinienne a prononcé un discours devant l'Assemblée Générale, dans lequel il indique que les Palestiniens sont le dernier peuple de la planète sous occupation.

En ce moment historique où le peuple palestinien exige la reconnaissance de son droit à un État palestinien, le SNESUP appelle l'ensemble des collègues et des acteurs de l'éducation à soutenir par tous les moyens cette revendication. Au-delà, il appelle l'ensemble des militants à faire pression auprès de l'ensemble des élus de



© UN Photo/Marco Castro

notre pays pour qu'une position française claire de soutien de la démarche du peuple palestinien puisse s'exprimer. Il est temps que le peuple palestinien retrouve sa liberté, que les droits à l'éducation

soient garantis, que le « mur de la honte » soit démantelé.

Il est urgent d'agir, de signer et de faire signer la pétition nationale et de montrer au monde que « l'heure de la Palestine a sonné » (extrait du discours de Mahmoud Abbas, 23 septembre 2011).

<http://www.palfreedom.ps/?page=sign&at=11&lang=French> ●

DERNIÈRE MINUTE

Une première victoire : l'approbation d'une recommandation à l'Unesco pour faire de la Palestine un membre à part entière de cette organisation.

LE RAPPORT DE TERRA NOVA

Terra Nova ? *Universita incognita* !

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national

Le 23 août dernier, Terra Nova, un *think tank* proche du PS publie un rapport « Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France. Propositions pour un sursaut vers la société de la connaissance ». Du « nos étudiants », une formule qui augure mal du projet émancipateur de l'Université, à la « société de la connaissance » sortie tout droit des textes européens, les réformateurs « de gauche » avancent à découvert et affichent leur ignorance des principes qui sont à l'origine de l'Université. D'emblée, la tonalité idéologique est affichée, sans complexe : « Un système d'enseignement supérieur et une recherche efficaces sont des facteurs essentiels de croissance et de productivité. Mais le progrès de la connaissance et sa démo-

cratisation sont des finalités dignes d'être poursuivies en elles-mêmes ». La priorité est donc l'économie de la connaissance.

Suivent quarante-deux propositions. Il n'est pas possible ici d'en faire le commentaire exhaustif. Quelques points saillants apparaissent néanmoins. D'abord, ce rapport ne rompt pas avec l'autonomie de la loi LRU. Au contraire, il tente d'en présenter un visage avenant, « de gauche ». Il ne s'agit ainsi que de « corriger dans la loi LRU le déséquilibre actuel du système de gouvernance » (prop. 1). Ensuite, il semble obsédé par la sélection et le classement (entretien de niveau à l'entrée de la L1, groupes de niveau en L, sélection à l'entrée du M1) comme si les études universitaires se réduisaient à une compétition.

Et les moyens ? Le rapport ne les oublie pas, tout en prévoyant une gestion de la pauvreté. Il préconise d'ouvrir de nombreux postes de docteurs-moniteurs qui seront les soutiers du système (tutorats... n° 9). Il propose surtout d'augmenter les droits d'inscription (n° 39) tout en prévoyant une allocation mensuelle de 500 euros. En annonçant des prêts à taux zéro pour les étudiants, Terra Nova révèle ce qu'il faut penser de son montant et affiche sa volonté de ne rien faire contre la pauvreté étudiante, sinon en organisant un endettement généralisé de la jeunesse.

Ce n'est certainement pas pour ce type de réforme que les universitaires et les étudiants ont manifesté en 2009 ! ●

LE MANS : UN DÉBAT AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PRINCIPAUX PARTIS DE GAUCHE

Recherche, enseignement supérieur et territoires : vers de nouveaux déserts scientifiques

→ par Olivier Dazel, maître de conférences à l'université du Maine

La section FSU de l'université du Maine a réuni le 23 septembre des responsables nationaux : **L. Audouin (EELV)**, **O. Gebuhrer (PCF)**, **M. Karamanli et B. Monthubert (PS)**, **Jean Malifaud (NPA)**, **P. Perdereau (PG)** avec également **E. Saint James (SLR)**, **S. Tassel (SNESUP)** ainsi que **R. El Guerjouma** et **J.-Y. Buzaré** (vice-présidents de l'université du Maine).

Plusieurs logiques essentielles ont été décrites au cours de la soirée et faisant consensus : les méfaits de la politique de compétition à tous les niveaux, les désastres de la politique de surconcentration et désertification, de la LOLF et la RGPP.

La nécessité d'abroger la LRU a été mise en évidence, même si un débat sémantique s'est engagé sur le sujet. Il a également été indiqué que le rôle des instances nationales (CNESER, CNU) devait être renforcé ainsi que la nécessité de fonds récurrents (humains et financiers) à hauteur des besoins. Ce débat est disponible en deux parties :

Partie 1 : <http://youtu.be/0HJ-C3g8CBI>
Partie 2 : <http://youtu.be/to-rkf4L8-g> ●

Les chausse-trapes de la réforme des moyens syndicaux

→ par Philippe Enclos, secrétaire national

Derrière des mesures apparemment purement techniques, le ministère de la Fonction publique a pour objectif principal de réduire les droits syndicaux.

La mise en œuvre, dans nos établissements, de la politique gouvernementale néolibérale est accompagnée d'une multiplication d'atteintes, non seulement au principe du fonctionnement démocratique, mais aussi à l'exercice de l'activité syndicale.

C'est d'autant plus inacceptable que l'État s'est engagé dans le *Protocole de Bercy* (2 juin 2008), signé notamment par la FSU, à « améliorer les moyens syndicaux en fonction des nouveaux enjeux du dialogue social » et à « moderniser les garanties des agents investis de mandats syndicaux ». À cet effet, le ministère de la Fonction publique (MFP) a organisé, depuis juillet 2010, douze réunions de concertation des organisations syndicales (OS). Il s'agit de modifier le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 « relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ».

Le SNESUP a participé régulièrement aux travaux préparatoires internes à la FSU. Où en étions-nous lors de l'écriture de ces lignes, quelques jours avant la réunion conclusive (29 septembre) de cette phase de concertation, donc avant la communication du projet de décret modificatif ouvrant la phase de négociation puis de consultation des trois conseils supérieurs de la FP ?

En un mot : il est vite apparu que le MFP n'a jamais eu l'intention de tenir son engagement de 2008, mais bien de réduire les droits syndicaux et de s'immiscer dans leurs conditions d'exercice.

ILLUSTRATIONS...

Dans un premier temps, prétextant la complexité technique des moyens humains et financiers, le MFP a proposé de les « monétariser » intégralement, c'est-à-dire d'y substituer une subvention globale de fonctionnement (SGF), impliquant, notamment, la suppression des « autorisations syndicales d'absence » (ASA) et des « décharges d'activité syndicales » (DAS). Face au rejet radical et unanime par les OS, la proposition a dû être retirée. Mais le MFP a maintenu son idée de SGF



© Dider Chamma

Des atteintes, non seulement au principe du fonctionnement démocratique, mais aussi à l'exercice de l'activité syndicale.

pour les moyens autres que les ASA et DAS, et il est parvenu à obtenir l'accord de principe de l'ensemble des OS. La concertation a alors porté sur les modalités de détermination du montant et les critères de répartition entre les OS : le MFP a promis que le montant préservera l'enveloppe actuelle de la Fonction publique d'État et sera augmenté pour prendre en compte l'évolution du nombre d'OS représentées au futur conseil commun de la fonction publique, et précisé qu'elle sera répartie au prorata du nombre de sièges des OS dans cette instance. Ce critère, accepté notamment par la CGT et la Cfdt, défavorise clairement la FSU, laquelle demandait que la répartition fut effectuée au niveau du conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE).

Une autre attaque a porté sur les ASA. Le MFP proposait la fusion des divers cas prévus aux articles 12 à 15 du décret du 28 mai 1982. Le refus net et unanime des OS l'a contraint à reculer, mais pas à retirer totalement son projet : dans leur ensemble, les OS ont fini par accepter la fusion des ASA de l'article 14 (congrès et réunions statu-

taires des organismes directeurs des OS) et des DAS (articles 16 et sqq.) dans un nouveau dispositif dénommé « crédits de temps syndical » (CTS). La FSU a considéré que c'était compatible avec son souhait d'une certaine fongibilité entre ces deux moyens (?). En précisant que ce CTS devrait être prioritairement affecté aux élus ainsi qu'aux besoins de la concertation-négociation et à la participation aux réunions organisées par l'administration, le MFP a tenté de réduire la part consacrée aux autres activités militantes ; les OS ont, au contraire, revendiqué la liberté d'utilisation du CTS, mais... Le MFP a réussi à diviser les OS en proposant que la répartition entre elles des contingents ministériels de CTS soit établie proportionnellement au nombre des sièges et des voix dans les CTP ministériels : CGT, Cfdt et CGC ont privilégié le critère des sièges, FSU, FO, Solidaires et CFTC celui des voix... Ce sera donc 50-50... Le projet ministériel entendait encore fixer aux DAS un minimum de 20 % du temps de travail individuel et une durée minimale de 3,5 heures consécutives ! La première mesure,

en réduisant considérablement le nombre de bénéficiaires, constituerait un obstacle important à l'activité syndicale de base ; la seconde est manifestement inadaptée aux services dans l'éducation nationale et le supérieur. Toutes les OS s'y sont opposées, mais...

Citons un dernier exemple de la duplicité du gouvernement : en contrepartie de ces « améliorations », les OS se verront contraintes de rendre dans les CTP ministériels des comptes annuels précis de leur utilisation de l'ensemble des moyens, au titre du principe légal de « transparence financière » issu du *Protocole de Bercy*.

La réforme des moyens syndicaux : un cadeau empoisonné ! ●



© Fundraw.com

Les syndicats dans la tourmente



Quel avenir pour Marne-la-Vallée ?

La rentrée syndicale à l'UPEMLV se fait sur les chapeaux de roues. Un train d'élections est à préparer : CNU, CT, CCP-ANT, CAPA/CAPN, mais aussi le renouvellement des trois conseils dès décembre.

En toile de fond se profile le « rapprochement » avec l'UPEC – pré-fusion ? – dans un contexte où les prérogatives du PRES Paris-Est ne cessent de croître.

Jusqu'à là, le PRES a en charge la recherche et les doctorants (ce qui, soit dit en passant, aboutit à des statistiques ministérielles ubuesques disqualifiant les deux universités l'UPEC et l'UPEMLV dépossédées de leurs doctorants...), mais des déclarations publiques ont indiqué que le PRES donnerait désormais, en dehors de tout débat dans les conseils des universités, ses préconisations pour la formation (ce qui inclut les L et M). C'est le PRES aussi qui est porteur du projet IDEX2, qui a été présenté de manière très succincte aux élus des trois conseils de l'UPEMLV.

Le mode de fonctionnement du PRES est si antidémocratique que même les membres de son propre CA et les directions des universités membres avancent l'idée d'un « sénat », reprenant en cela les préconisations du rapport Aghion. En rédigeant son projet IDEX, la direction du PRES, si ressermée, s'est totalement coupée de la communauté.

La section du SNESUP est présente sur tous ces fronts et prévoit des réunions des personnels tant pour informer et discuter de l'arrêt du plan Licence, que pour faire campagne pour les élections à venir.

Sans compter le travail au quotidien auprès des personnels, d'un point de vue local, car il faut veiller en permanence pour le respect de nos droits : que les congés maternité ou maladie soient respectés, que les collègues vacataires soient payés, ainsi que les PAST, etc. ●

Anne Raskine, secrétaire de la section de Marne-la-Vallée

20 OCTOBRE : ÉLECTIONS AUX COMITÉS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Michelle Lauton, secrétaire nationale

Conséquence de la loi de « rénovation du dialogue social », les élections aux comités techniques dans les établissements (vote à l'urne) auront toutes lieu le même jour comme pour l'ensemble de la fonction publique d'État : le 20 octobre 2011. Les élections aux CAPN et aux CAPA des enseignants de second degré et personnels administratifs se déroulent du 13 au 20 octobre 2011 par vote électronique.

Les comités techniques – qui remplacent les CTP – devront donner un avis sur nombre de questions relatives au personnel : conditions de travail, règles de gestion des carrières, mode de répartition et montant des primes, charges de travail, recrutements... Le bilan social, document clé pour connaître la situation de l'établissement (précarité, parité hommes-femmes...) doit être présenté chaque année.

Ces élections se déroulent dans un contexte d'attaques contre la fonction publique, l'enseignement supérieur et la recherche. Avec le Pacte Recherche, la loi LRU, le Grand Emprunt, l'enseignement supérieur et la recherche sont profondément restructurés et le recours au personnel précaire et à l'externalisation augmente. Le désengagement de l'État dans la gestion des personnels se poursuit, entraînant de graves dérives au niveau local et une croissance de la souffrance au travail. Les élections se font sur liste d'union syndicale et permettront donc de mesurer la représentativité de la FSU et de ses syndicats (SNASUB, SNCS, SNEP, SNESUP, SNICS, SNUAS-FP, UNATOS).

Attachés à la préservation des statuts nationaux, les élus FSU combattent les dérives au niveau local comme national, s'opposent aux dispositions locales tendant au clientélisme, au favoritisme et à l'autoritarisme. En particulier, ils s'opposent à tout détournement de l'évaluation des enseignements en une évaluation locale des enseignants-chercheurs. Ils feront en sorte que soient connues de tous les personnels les délibérations du CT et les suites données par l'administration.

VOTEZ, FAITES VOTER POUR LES LISTES FSU



Élections à l'université d'Aix-Marseille : un formidable enjeu !

À Aix et à Marseille, c'est les 28 et 29 novembre qu'auront lieu les élections universitaires. Elles revêtent une importance absolument inédite. En effet, les trois universités actuelles d'Aix Marseille vont fusionner en une seule le 1er janvier 2012, et ce sont donc les conseils centraux de cette nouvelle université que nous élirons.

Les trois présidents sortants, qui ont piloté le processus de fusion sans transparence ni véritable consultation des personnels et des étudiants, se sont depuis longtemps partagés les postes et quasiment auto-proclamés présidents l'un de l'université, l'autre du PRES, le troisième de l'IDEX (si le projet en est retenu !). Se présentant comme les seuls garants d'un processus de restructuration qui manque cruellement d'ambitions démocratique, scientifique et sociale, ils voudraient imposer l'idée d'une université consensuelle, pour laquelle une seule politique serait possible, celle de la concurrence et de la soumission aux intérêts économiques. Rappelons que l'actuel président de l'université de la Méditerranée depuis huit ans (et vice-président de la CPU), Yvon Berland, a mis en œuvre avec zèle et diligence la loi LRU et les RCE, ce qui vaut à son établissement de recruter des maîtres de conférences contractuels, de distribuer des primes d'intéressement, et j'en passe. Il est candidat à la présidence du futur établissement. Le SNESUP a pris l'initiative d'appeler à la constitution de listes et à l'élaboration d'un programme défendant une université de service public, démocratique et collégiale, ouverte à tous, lieu de libertés scientifiques et académiques, respectant dans son fonctionnement les diverses sensibilités et aspirations de la communauté universitaire. Ces listes sont en train de se constituer, nous les voulons aptes à rassembler largement nos collègues, ancrées sur nos valeurs et crédibles par la qualité des futurs élu(e)s qu'elles présentent. Un de nos collègues, scientifique reconnu, sera candidat à la présidence. Nos propositions, déjà très précises, offensives et concrètes, seront mises en débat lors d'une campagne électorale que nous allons animer avec détermination.

C'est une formidable confrontation qui s'annonce : l'enjeu est considérable - le nouvel établissement regroupant 70 000 étudiants sur 56 sites, 6 000 personnels dont 2 500 enseignants-chercheurs, les ambitions aiguisées, les intérêts divers éveillés... Les personnels sont le plus souvent inquiets, voire opposés à des transformations qui pourraient représenter une chance pour le développement et l'amélioration de nos formations et de la recherche, mais qui risquent au contraire de les détourner de leurs véritables missions.

Souhaitons aujourd'hui que le recteur chancelier des universités, chargé de l'organisation de ces élections, fasse respecter l'égalité de moyens entre les listes pour que, comme nous le souhaitons, ces élections soient un moment d'exemplarité démocratique ! ●

Anne Mesliand, élue au CA de l'université Aix Marseille 2, membre du bureau académique du SNESUP

Hommage à Georges Snyders



© D.F.

À 94 ans, Georges Snyders vient de nous quitter. Les chroniqueurs citent volontiers une de ses phrases : « *Il y a trois hommes en moi : un communiste, un musicien, un professeur.* » Son engagement de militant syndical est ainsi oublié. Or, pour Georges, être syndiqué au SNESUP, y militer, étaient tout naturel. Après son expérience d'Auschwitz, lutter contre l'asservissement des peuples, se lever contre la guerre d'Algérie en tant qu'enseignant, cela était naturel et correspondait à l'engagement du SNESUP, qui comptait alors dans ses rangs nombre d'anciens résistants et de déportés. Le syndicat se préoccupait aussi de l'amélioration de la formation des enseignants, une des préoccupations de Georges pour que ceux-ci « *parviennent à un enthousiasme culturel, à la confiance que la culture qu'ils enseigneront peut donner joie.* »

Georges ne fut pas un simple adhérent, ce fut un militant participant aux luttes menées par le syndicat, dont il fut membre de la commission administrative. Depuis sa retraite, j'ai eu l'occasion et le plaisir de rencontrer Georges plusieurs fois, en particulier lors de la vente de livres. Chaque fois, c'était pour moi un grand plaisir de rencontrer cet aimé si aimable, gentil, qui souhaitait tant que les jeunes, les élèves soient heureux. Il me parlait avec tendresse de ses petits-enfants, je lui parlais des miens.

Adieu Georges, que toute ta famille reçoive nos sincères condoléances.

Guy Odent



Élections dans les conseils : quels enjeux ?

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

« *Effacer mai 1968* », tel fut le credo constant des idéologues A. Finkielkraut et L. Ferry, inspirateurs, parmi beaucoup d'autres, du candidat N. Sarkozy (dès 2005⁽¹⁾) et ainsi plus ou moins directement des lignes de force de la loi LRU. Il y a bien en effet une spécificité française à des évolutions mondiales qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche. Pour les forces politiques qui sont arrivées au pouvoir en 2007, les enjeux idéologiques se mêlaient étroitement aux affichages économiques. Recherche et enseignement supérieur ont donc été sommés de se conformer davantage encore à une exigence de rentabilité rapide tant du côté des découvertes qui ne deviennent profits que lorsqu'elles passent en innovation, que du côté de la formation qui est appelée à viser une insertion professionnelle rapide. Les différentes adaptations législatives, réglementaires et budgétaires prises ces cinq dernières années sont exposées ici par leurs conséquences (en matière de recherches, comme de cursus de formation), dans un large éventail d'universités et dans les conseils qui les dirigent ou devraient le faire. Les impasses de la loi LRU sont si patentes que le discours de la droite évoque des « adaptations », celui du PS « une réforme », et plus à gauche une « abrogation » de la loi LRU. Nos collègues dès novembre prochain appelés à élire les conseils centraux (LRU-saison 2) jusqu'en juin 2012, selon les établissements, ont la possibilité de faire entendre leurs aspirations réelles en s'appuyant sur les impulsions rassembleuses portées par les sections SNESUP. Loin d'en rester au constat, aux témoignages, nous nous sommes attachés à expliciter des voies d'évolution démocratique.

(1) Article de N. Sarkozy dans le journal *Le Monde*.

Conseils centraux : le pouvoir confisqué

→ par Noël Bernard, élu SNESUP au CA de l'université de Savoie

Une série de dispositions, auxquelles s'ajoute un mode de scrutin scandaleux et aberrant, permettent au président de disposer d'un Conseil d'administration soumis.

Dès l'instauration de la loi LRU, le ministère a tout fait pour asseoir un pouvoir présidentiel sans partage. Il s'est pour cela attaqué aux conseils centraux (CA, CS et CEVU) de deux façons. Le CS et le CEVU, confinés à un rôle de donneurs d'avis, se trouvent privés du droit de proposition qu'ils avaient jusqu'alors, droit réservé au CA. Quant au CA, toute une série de dispositions l'inféodent totalement au président, au nombre desquelles la taille très réduite du conseil peu propice au débat ; la sous-représentation des étudiants et des BIATOSS ; le nombre élevé de membres extérieurs (ces derniers étant

nommés par le président qui en fait juste approuver la liste par le CA). Vient s'y ajouter le mode de scrutin aberrant et scandaleux suivant.

Pour l'ensemble des conseils, les électeurs, personnels et usagers, sont répartis en collèges : professeurs et assimilés, usagers, BIATOS, etc. Dans chaque collège, le scrutin se fait à la proportionnelle, au plus fort reste. L'adoption de ce mode de scrutin a été vue comme un progrès, en comparaison avec l'ancien système de panachage favorisant des luttes de chapelles et d'obscures manœuvres. Mais au CA, pour les enseignants-chercheurs et enseignants, ce scrutin est vicié par deux dispositions :

- chaque liste doit comporter des représentants de tous les grands secteurs de formation : disciplines juridiques, économiques et de gestion ; lettres et sciences humaines et sociales ; sciences et technologies ; disciplines de santé. C'est la porte ouverte aux lobbies présents dans certains secteurs et dont les exclusives peuvent empêcher la présentation de listes syndicales ;
- lors du dépouillement, une « prime majoritaire » intervient : la liste arrivée en tête se voit attribuer d'abord la moitié des

sièges, puis on applique un calcul proportionnel pour le reste des sièges.

Par exemple, supposons qu'il y ait sept sièges à pourvoir et trois listes recueillant X : 51 %, Y : 40 % et Z : 9 %. La liste X se voit déjà attribuer quatre sièges (la moitié arrondie supérieurement) puis l'application de la proportionnelle sur les trois sièges restants donne deux sièges à X et un à Y. Au total, la liste X avec 51 % des voix rafle tous les sièges sauf un. Ce système ôte toute légitimité aux membres élus, tandis que le président bénéficie d'un conseil composé en très grosse majorité de ses partisans.

Dès 2008, des élections ont eu lieu dans tous les établissements suivant ces nouvelles règles. Déjouant l'accumulation de handicaps décrits ci-dessus, il est remarquable que de nombreuses listes présentées par le SNESUP aient pu obtenir des élus dont l'action a souvent été déterminante pour étayer la lutte contre la loi LRU et ses conséquences. La période électorale qui s'engage sera déterminante pour obtenir à nouveau de nombreux sièges à un moment où s'accumulent des dossiers vitaux pour l'enseignement supérieur et la recherche. ●



Réflexions pour un fonctionnement démocratique

→ par Pierre Duharcourt

Une gestion démocratique implique de développer les coopérations et de réguler le service public et, dès lors, de s'opposer à la logique transformant les universités en « opérateurs » à la recherche de fonds privés.

Depuis près d'une décennie, les mesures se sont accumulées pour aller dans le sens d'une autonomie débridée des établissements associée au renforcement de la tutelle ministérielle et du désengagement de l'État, d'un recul de la collégialité et d'une présidentialisation accrue.

La campagne des élections aux conseils doit être l'occasion de populariser et approfondir nos propositions pour un fonctionnement démocratique des établissements et du système d'enseignement supérieur et de recherche. Cet objectif passe par la remise en cause et l'abrogation de tout un ensemble de dispositifs, à commencer par le Pacte recherche et la loi LRU et leurs textes d'application.

Gestion démocratique des établissements

De nouvelles dispositions (notamment législatives) doivent garantir la démocratie du fonctionnement des établissements : scrutin proportionnel sans panachage, limitation du nombre et désignation par le conseil des « personnalités extérieures », président et bureau élus par le CA et responsables devant lui, rééquilibrage des rôles du président et du CA - seule instance délibérative -, larges consultations en pré-

paration des réunions du CA, du CS et du CEVU. Cette démocratisation du fonctionnement des universités

doit être associée à la révision de statuts dérogatoires tels que celui des grands établissements (paradoxalement considérés aujourd'hui comme pouvant avoir des conseils plus démocratiques que les universités placées sous l'égide

de la loi LRU) permettant notamment la sélection à l'entrée. Une saine autonomie de gestion ne passe pas par la dérégulation

Le SNESUP appelle à la mise en réseau d'activités de formation comme de recherche. Pour autant, il est opposé aux regroupements et aux fusions autoritaires.



Régulation, autonomie :
une articulation à revisiter

actuelle ; elle suppose une rénovation de la politique contractuelle, une refonte totale du système SYMPA, le retour à des règles budgétaires transparentes assurant l'attribution par l'État de ressources répondant aux besoins et le contrôle national (par le CNESER et le parlement) des moyens (y compris en effectifs) des établissements. Le SNESUP refuse ainsi la logique (entamée par les dérives de la LOF et parachevée par le passage aux RCE) qui transforme les universités en « opérateurs » gérant un budget global

(avec transfert des postes budgétaires), « chassant » les fonds privés, incités à recruter des contractuels ainsi qu'à individualiser les rémunérations par le jeu des primes, et à développer des activités marchandes. Parallèlement, doivent être totalement revues les procédures de recrutement, notamment d'enseignants-chercheurs : mise en cause des concours sur emplois et suppression de comités de sélection *ad hoc*.

Coopération et régulation

Partisan du développement de coopérations, le SNESUP appelle à la mise en réseau d'activités de formation comme de recherche. Pour autant, il est opposé aux regroupements et aux fusions autoritaires, ainsi qu'à l'imposition du statut d'EPCS pour les PRES : à l'opposé de l'autoritarisme et de la technocratie actuelle, ces pôles doivent être administrés par des instances donnant toute leur place aux composantes mais aussi aux représentants élus tous les partenaires de la communauté universitaire (diverses catégories

de personnels et étudiants). Par ailleurs, avec l'élévation de la taille des établissements, il est nécessaire de développer les responsabilités et la démocratie au niveau des composantes. La régulation du service public s'effectue d'abord au niveau national, avec un rôle de prospective et de consultation effectivement reconnu (par rapport au rôle prééminent accordé aujourd'hui à la CPU) à un CNESER rénové, dont il faut sans doute revoir l'articulation avec les instances compétentes en matière de recherche.

Cette régulation nationale doit s'articuler avec une régulation au niveau des régions dont l'accroissement des compétences peut permettre des réponses au plus près des besoins, à condition de respecter un cadre pour la cohérence nationale et l'égalité entre territoires. Le service public d'enseignement supérieur et de recherche doit s'ouvrir à l'international, ce qui passe par des coopérations au niveau mondial, des mises en réseau et des projets communs, notamment au niveau européen. ●

Expérience d'un vice-président CEVU

→ par Pierre-Charles Pradier, vice-président CEVU Paris 1

Combattre la loi LRU, ne pas penser que c'est irréversible et s'assurer du respect des principes du service public.

Tandis que se terminent les mandats des élus aux conseils centraux dans les universités, tandis qu'on prépare les programmes des prochaines élections, on peut se demander à quoi servent les élus syndiqués et syndicaux. Comme il se trouve que je suis moi-même VP CEVU depuis septembre 2009, cette question est l'occasion de m'interroger sur ce que j'ai fait depuis deux ans.

Premier constat : le travail a commencé en amont des élections, dans le combat contre la LRU, où nous avons élaboré une charte⁽¹⁾ de l'université, qui a été la condition de notre adhésion à l'équipe de direction et en marquait les limites. Second constat : depuis la LRU, l'enjeu des élections est double, car il s'agit non seulement de choisir une politique mais aussi de définir le cadre institutionnel dans lequel s'exercent les politiques. Enfin, à la réflexion, ce qui distingue un militant syndical, c'est de le rester en dépit de ses mandats.

La préparation

Le combat contre la LRU a certainement été décisif pour beaucoup d'entre nous, et pour beaucoup d'universités. La possibilité de faire tout et surtout n'importe quoi nous a confrontés à la nécessité de mettre en cohérence des positions de principe avec des principes d'action. Dans mon université, nous avons réagi en rédigeant une charte intersyndicale,

dont le SNESUP a été le premier moteur. Cette charte garantit les statuts et l'égalité de traitement dans les carrières et dans toutes les décisions d'attribution de primes (y compris la PES aujourd'hui), la publicité des décisions des conseils centraux et le contrôle démocratique de la politique de l'université. Les principes énoncés sont mis en œuvre par les conseils où, heureusement, siègent de nombreux élus syndiqués.

C'est évidemment grâce à cet engagement des syndiqués que la charte n'est pas seulement un programme de campagne. Quand un président d'université en campagne pour sa réélection s'est cru autorisé à engager l'université dans des aventures sans avoir consulté les conseils, nous avons pu lui opposer la charte. S'il n'a pas vraiment entendu, le suivant s'est avéré bien plus attentif !

Les enjeux actuels

C'est une erreur de penser que les dégâts de la LRU sont irréversibles. Les relations entre les conseils, la constitution des comités de sélection, les déclinaisons locales du tableau national d'équivalences, la démocratie dans les PRES, rien de tout cela n'est figé ! Au contraire, c'est le moment de revenir sur des pratiques qui se sont développées dans l'urgence pour les mettre en conformité avec nos

principes. Par exemple, les Explorateurs syndiqués de la junglEx nous ont aidés à concevoir une charte des LabEx qui a permis, entre autres, de garantir une légitimité aux AG pour les décisions d'orientation. Le leitmotiv : éviter la capture par les mandarins et les vieux éléphants.

Vive le syndicalisme !

Pendant leur mandat, les VP syndiqués n'ont pas oublié les réunions syndicales : c'est le lieu pour préparer les gros dossiers, comme (dans mon université) le changement du calendrier, en examinant des scénarios, en écoutant les revendications et les angoisses. Demain, il faudra garantir que les universités qui ont beaucoup promis aux jurys internationaux des initiatives d'excellence ne dérogent pas aux principes du service public dans la mise en œuvre, s'assurer que l'évaluation individuelle des collègues par le CNU n'est pas l'occasion d'une stigmatisation, mais de permettre à chacun d'avoir les moyens de mener son activité de recherche statutaire, etc. De gros dossiers à remonter des réunions syndicales vers le CA et la présidence, aujourd'hui dans les plateformes, demain dans les débats et après-demain dans les faits. ●

(1) Voir dans le numéro de septembre 2010 l'interview de Jean-Claude Colliard, président de Paris 1.

Témoignage



Jean-Luc Cipièrre*
(siège au CA de
l'université de
Lyon 2 au titre
des personnalités
extérieures)

C'est sur proposition des élus des listes intersyndicales que je suis devenu membre du CA de Lyon 2. Mon activité s'exerçant dans le champ de l'expertise pour les CHSCT et celui de la formation syndicale, j'ai trouvé la proposition intéressante. Au fil du temps, on mesure que la présence de personnalités extérieures au sein du CA est d'une rare complexité. D'une part, un certain nombre de sujets venant à l'ordre du jour, relève de choix internes au monde universitaire avec une technicité que notre faible disponibilité et l'absence de moyens de préparation (formation par exemple) ne permettent pas de cerner. Bien sûr, il y a les questions générales sur les missions de l'établissement, la nature des formations, les droits des étudiants, la place et les rapports avec des organismes comme la région, des entreprises... sur lesquelles nous (au sens l'ensemble des personnalités extérieures) avons beaucoup à dire. Mais l'expérience lyonnaise montre que ceux qui interviennent sont peu nombreux : le représentant de la confédération CGT et moi-même... L'impact que cela a sur les débats et sur les décisions me semble peu mesurable.

*Travaille dans la région lyonnaise comme conseil et formateur pour des organisations syndicales.

Construire une cogestion de résistance

→ par Rachid El Guerjouma,
vice-président de l'université du Maine

Face à la volonté politique de déstabilisation des structures et des individus, les élus de l'université du Maine défendent un projet collaboratif sur les bases d'une université en réseau.

Dans un contexte qui déstabilise fortement, les structures et les individus, la présence aux conseils et la participation à l'exécutif de l'université du Maine de nombreux syndiqués SNESUP est un acte de résistance à ce rouleau compresseur infernal. Nous avons notamment favorisé des concertations, établi des passerelles, mis en place des cohabitations en défendant la spécificité de la formation universitaire française, c'est-à-dire son irrigation permanente par une recherche vivante. Nous nous sommes aussi engagés à limiter les effets de la concurrence induits par la LRU par la mise en place d'une charte de passage aux RCE instaurant « des garde-fous » à la LRU, garantissant le service public de l'université, imposant de ne pas instituer ni favoriser les attitudes concurrentielles chez les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et Biatoss par le biais de la modulation des services ou le régime indemnitaire. Dans la mise en place de l'Idex Bretagne Pays de la Loire, nous avons dénoncé la course folle à l'excellence, l'ostacisme envers de nombreuses disciplines dont les SHS, l'instauration de véritables déserts scientifiques et défendu un projet collaboratif et non concurrentiel sur les bases d'une université en réseau...

À l'université du Maine, nous œuvrons, encore et encore, à syndiquer les collègues et à les mobiliser, car nous n'avons d'autres choix que de construire une cogestion de résistance, avec un objectif : donner plus de poids aux analyses politiques du SNESUP et du SNCS dans la stratégie de notre établissement. Notre action s'efforce de limiter les effets des politiques nationales destructrices. Au cœur de



Nous devons remédier à la dégradation des conditions de travail et à la montée de la précarité dans notre secteur.

notre vigilance, nous devons remédier à la dégradation des conditions de travail et à la montée de la précarité dans notre secteur, aux risques psychosociaux grandissants auxquels sont exposés les collègues. Nous nous efforçons de mieux expliquer le rôle des recherches en lettres, langues, arts et SHS qui sont au service de la collectivité et des territoires. Nous œuvrons également à engager un dialogue direct avec les villes et les régions, par l'intermédiaire des instances exécutives de l'université et celles régionales de la FSU, de manière à mobiliser d'urgence les élus territoriaux de gauche, dont certains observent, ou au pire accentuent, la course folle vers cette fétichisation de l'excellence. Nous sommes indignés et nous agissons car c'est aujourd'hui par l'action que nous pouvons éviter les catastrophes de demain. ●

ENTRETIEN AVEC CAMILLE GALAP, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DU HAVRE

Tu es devenu président de l'université du Havre peu avant la loi LRU, et tu l'es resté. Qu'est-ce qui a le plus changé pour l'université et pour le président que tu es ?

J'ai été élu sous les deux modes d'élection. Auparavant l'ensemble des conseils était concerné par l'élection du président, ensuite cela a basculé avec le seul Conseil d'administration. Je trouve que la relation entre l'équipe présidentielle et les conseils était certainement plus forte auparavant. Tout le monde était associé, il n'y avait pas de pan négligé dans l'université, la recherche, l'enseignement la formation, la vie universitaire, la vie étudiante et toute la partie qui est liée aux ressources humaines et finances, etc., et tous les élus se sentaient légitimes vis-à-vis de l'équipe présidentielle. Le rôle des CS et CEVU est un enjeu. Je pense qu'il y a un gros travail à faire : il faudrait que les CA délèguent davantage de dossiers et pouvoirs à certains conseils. De plus on n'a pas résolu le problème de la gestion courante de l'établissement avec la LRU, car le CA traite de tout, de la politique générale jusqu'à des questions de fonctionnement au quotidien. Ce qu'il ne faut pas est en germe dans la gouvernance 100 % LRU c'est aussi que les décisions qui pourraient être prises par le CA soient prises sans discussion dans le cadre d'un CA tout acquis au président.



Les collègues au Havre ont construit avec le SNESUP une longue relation de confiance. Comment cela se traduit-il pour un président ?

Je consulte les organisations syndicales (bien au-delà du SNESUP, toutes celles qui sont représentées au CA) avant de prendre des décisions sur l'avenir qui peuvent être lourdes de conséquences. Il faut énormément de concertation, pas de la cogestion mais de la collégialité. Les organisations proposent et apportent des éléments, puis le président décide avec les arguments des uns et des autres. Ce qui a guidé ma présidence c'est la question du sentiment d'appartenance au service public dans le cadre de l'université du Havre. Pour atteindre cet objectif, il faut qu'il y ait du dialogue en interne et des explications sur des sujets compliqués tel le passage aux RCE qui n'est pas anodin (même si des collègues estiment que je n'ai pas assez débattu en interne) pour pouvoir négocier de façon éclairée le contrat quinquennal. Dans la constitution des listes, la démarche du SNESUP au Havre est très bonne : pluralité des représentations des domaines et des composantes sur les listes. Nous n'avons pas attendu la LRU pour mettre cela en œuvre.

Propos recueillis par Jean Fabbri

Le passage aux RCE : un fonctionnement bouleversé

→ par Anne Joulain, maître de conférences à l'université de Poitiers

Après des compétences élargies dans le flou et l'improvisation, une aventureuse dévolution du patrimoine au pas de charge.

Tout d'abord se sont très vite fait jour les difficultés de l'équipe présidentielle pour gérer un budget passé de 40 millions à 220 millions, c'est-à-dire l'équivalent du budget de la ville de Poitiers. Mais par-delà cette difficulté, c'est surtout l'évolution des termes des discussions qui est frappante. Dès le passage au RCE (janvier 2010), la masse salariale a été jugée trop importante et sa maîtrise est devenue de fait le paramètre unique des choix qu'ils relèvent de la pédagogie, des questions de personnel ou même scientifique (via le financement des ATER) ! L'évolution non contrôlée des heures complémentaires est dénoncée mais sans que jamais une analyse détaillée ne soit fournie, en particulier le poids du passage TP=TD non financé n'est évalué. Il n'est plus question que de traquer l'enseignant-chercheur non publiant, le PRAG s'enrichissant avec les heures complémentaires, le secrétaire faisant trop peu « d'actes de facturation ». Monter les catégories de personnels les unes contre les autres est un thème récurrent du CA. Mais surtout il est urgent de réduire « l'offre de formation » !

La loi LRU et le passage aux RCE ont permis l'incroyable tour de force de faire disparaître des débats la question du financement de l'enseignement supérieur et des universités en

particulier. Jamais la question du déficit des postes n'est abordée quand c'était un sujet sur lequel tous s'exprimaient régulièrement. Il est encore moins question des missions de service public de l'université et celle de Poitiers en particulier, université pluridisciplinaire située dans une des régions les plus pauvres de France et dispersée sur de nombreux sites. Ne parlons pas de la question de la démocratisation de l'enseignement supérieur. C'est dans ce contexte délétère d'une université fragilisée que le 14 juin 2011 le Conseil d'administration devait se prononcer en faveur de la dévolution du patrimoine. Cela nous a été présenté comme une opportunité à saisir, une chance...

On nous a assuré que la négociation avait été à notre avantage, et que la dote conséquente permettrait la construction d'un « e-learning » dont l'utilité n'a jamais été réellement discutée, du moment qu'on a l'argent...

Sauf que la contribution de l'État est calculée non pas sur la surface dont dispose l'université mais sur la surface que l'État estime que nous devrions avoir, soit 296 000 mètres carrés (avec une surface-cible de 240 000 mètres carrés) ! Or nous possédons 372 000 mètres carrés soit près de 80 000 mètres carrés « en trop » !

▼
La loi LRU et le passage aux RCE ont permis l'incroyable tour de force de faire disparaître des débats la question du financement de l'enseignement supérieur et des universités en particulier.
 ▲

Ainsi, l'équipe présidentielle qui peine à maîtriser un budget sur un an et qui brandit régulièrement la menace de ne pas payer les heures complémentaires demande que l'université endosse cette nouvelle charge qui engage pour 25 ans. Les nouvelles contraintes qui vont peser sur l'université sont pourtant évidentes et plus précisément sur l'offre de formation mais aussi sur les tentations d'externalisation. Déjà, l'université de Poitiers a abandonné le site de l'IUFM sur La Rochelle. Les arguments : moins de masse salariale, moins de mètres carrés ! Ce vote n'a pourtant pas fait un pli, quatorze oui et neuf contre, on peut au passage souligner qu'en cette fin de mandat, la majorité peine à rassembler les procurations des membres extérieurs qui ont depuis longtemps déserté le CA. ●

« Agir ensemble pour une université démocratique »

→ par Pascal Maillard, secrétaire de section à l'université de Strasbourg

L'objectif de la liste intersyndicale est de pousser vers la sortie l'actuelle majorité, responsable de la désorganisation des services et de la course aveugle à l'excellence.

Tel est le nom de l'intersyndicale de l'université de Strasbourg. Depuis les élections de décembre 2008, la plus grande université de France doit composer avec cette force d'opposition qui occupe de nombreux sièges dans les conseils centraux, dont aujourd'hui trois élus au CA, suite à plusieurs élections partielles. Le mastodonte de 42 000 étudiants, présidé par une équipe acquise aux réformes gouvernementales et à la politique dite « d'excellence », rendait difficile le développement d'un contre-pouvoir par le biais de syndicats isolés. Avec un SGEN-CFDT peu mobilisé et une UNSA co-

gestionnaire, rassembler les organisations syndicales offensives (SUD, FO, CGT) dans une structure souple de coordination, a permis de peser sur plusieurs dossiers impor-



tants : lutte contre la précarité avec la contractualisation de 20 vacataires, prise en compte de la souffrance au travail, référentiel des tâches concerté, défense de la collégialité et de la démocratie avec l'abandon d'un projet d'« assemblée consultative des docteurs ». Une moyenne de deux réunions hebdomadaires permet de préparer systématiquement tous les conseils, les communiqués et les actions. Si le SNESUP et les deux CGT (SES et SNTRS) ont un rôle moteur, l'intersyndicale s'est renforcée avec l'arrivée du SNASUB que nous cherchons à soutenir dans son développement. Rassembler, c'est d'abord ►►

► mettre en ordre de bataille les syndicats de la FSU et aussi apprendre à travailler au plan académique : le rattachement de l'UHA à l'UdS nous obligera à coordonner de plus en plus nos actions. La lutte contre le projet de fusion des deux universités alsaciennes a été conduite efficacement au niveau régional en 2010 avec le soutien de la FSU, mais aussi avec nos partenaires syndicaux habituels.

Face à l'échéance électorale du renouvellement des conseils centraux en 2012, l'objectif de la liste intersyndicale « Agir Ensemble » sera clair : peser le plus possible pour pousser vers la sortie l'actuelle majorité et son équipe présidentielle qui a excellé dans la désorganisation des services, la course aveugle à l'excellence et une gestion imprévoyante des finances de l'université. Nous

▼
Si demain ces personnels nous accordent leur confiance, c'est qu'ils auront compris que la loi LRU a ouvert la porte au privé, a enlevé à l'université son fonctionnement démocratique et ses valeurs de collégialité.
 ▲

n'avons cessé de dénoncer les modes de gouvernance très resserrés empruntés au secteur privé ainsi que l'entrée massive de grands patrons de l'industrie et de la finance dans les divers comités stratégiques.

Nous n'avons certes pas pu empêcher ces dérives que les pouvoirs exorbitants des présidents d'université autorisent, mais les personnels que nous alertons régulièrement s'en inquiètent aujourd'hui véritablement : ils ont le sentiment que l'université ne leur appartient plus. Et si demain ces personnels nous accordent leur confiance, c'est qu'ils auront compris que la loi LRU a ouvert la porte au privé, a enlevé à l'université son fonctionnement démocratique et ses valeurs de collégialité. L'enjeu principal de 2012 sera bien de rassembler tous les personnels pour reconstruire une université qui défendra et incarnera vraiment les valeurs du service public d'enseignement et de recherche. L'intersyndicale « Agir Ensemble », et les camarades du SNESUP qui l'animent, prendront toute leur part à cette reconquête. ●

Idex et fusions d'universités au cœur des prochaines élections universitaires

→ par Michel Carpentier (Paris 6) et Annliese Nef (Paris 4)

Il existe de solides raisons de douter de l'« effet structurant » d'un projet dont seraient exclus la moitié des enseignants-chercheurs et les deux tiers des étudiants.

Dans la campagne qui débute, il est essentiel que figure au premier plan la question de la candidature des établissements à la deuxième vague d'Idex (initiatives d'excellence) et des engagements auxquels ils devront souscrire (ou croient devoir souscrire) pour figurer parmi les (mal)-heureux élus. Au sein du PRES Sorbonne-Universités (Paris 2, Paris 4, Paris 6), qui porte le projet « SUPER », le SNESUP y veillera et exigera des réponses claires des candidats aux élections. Si, lors de la création dudit PRES, les présidents avançaient l'absence de tout recouvrement des champs disciplinaires couverts par leurs trois universités comme une garantie de l'autonomie de chacune et un bouclier contre la mutualisation destructrice d'emplois, il y a peu, le président de Paris 6, J.-C. Pomerol, faisait volte-face : « Si on nous demande de faire un grand établissement

nous le ferons ». C'est qu'entre-temps une première candidature de « SUPER » avait échoué parce qu'elle ne prévoyait pas une fusion rapide des trois établissements. On a pu ainsi prendre la juste mesure de la prétendue autonomie face à un « jury international » dictant aux universités la façon dont elles doivent être organisées et gouvernées. Il convient de dissiper la confusion (soigneusement entretenue) entre les Idex et les autres opérations liées au Grand emprunt (Labex, Equipex, IHU...). Malgré leurs énormes défauts, ces dernières aboutissent à financer des activités de recherche. En revanche, les Idex ont comme seul objectif une restructuration interne qui, achevant de subvertir la nature même des universités, leur impose une « gouvernance resserrée » de type managérial. J.-C. Pomerol a ainsi souligné que les questions de « gouvernance » ont été « les seules questions posées par le jury ». Sorbonne-Universités s'apprête à déposer un nouveau dossier, dans les mêmes conditions d'opacité que le premier. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Si ce projet aboutit, la moitié des enseignants-chercheurs et les deux tiers des

étudiants seront exclus du « périmètre d'excellence » de l'Idex selon les documents élaborés pour le premier tour et obtenus après des mois d'insistance. Or, pour les promoteurs du projet, l'Idex aurait un « effet structurant » et ses « retombées » profiteraient à tous. « Nous utiliserons les fonds de l'Idex comme nous voulons », a même menti le président de Paris 2, alors que le règlement de

▼
Les Idex ont comme seul objectif une restructuration interne qui, achevant de subvertir la nature même des universités, leur impose une « gouvernance resserrée » de type managérial.
 ▲

l'Idex impose une comptabilité séparée interdisant d'utiliser les fonds hors du périmètre d'excellence, avec des contrôles stricts programmés par l'ANR.

Le volet financier de l'Idex est révélateur. Sur un budget annuel de 722 M€, les trois universités contribueraient à 81 % (585 M€) et le grand emprunt... à 6 % (43 M€). Les 13 % restants correspondent à d'éventuels financements par le privé et les collectivités locales. Cette contribution annuelle de 585 M€ des établissements représente 47 % de leur budget consolidé. In fine, les dirigeants de nos universités ont accepté d'y tuer toute vie démocratique, de les restructurer à terme de fond en comble et de fusionner en échange d'une rallonge budgétaire de 3,5 % ! ●



Effet structurant ?

© Didier Chamma

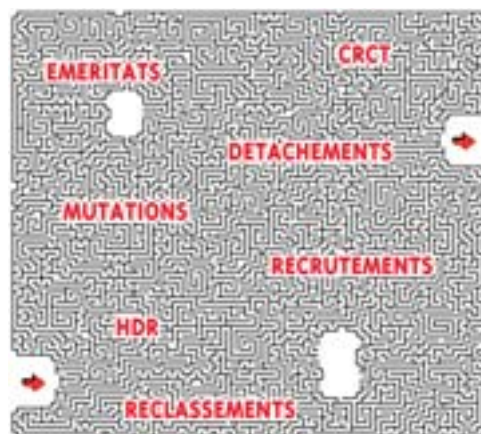
L'influence de la loi LRU sur les conseils scientifiques

→ par Carole Hoffmann, élue au Conseil scientifique de Toulouse 2 le Mirail

Le Conseil scientifique, désormais privé de pouvoir décisionnel, a vu ses tâches s'accroître, souvent de façon indue.

La loi LRU et ses prolongements ont eu un impact considérable sur la gouvernance des universités dont nous avons très rapidement mesuré les conséquences bureaucratiques et anti-démocratiques. Des pouvoirs démesurés ayant ainsi été alloués au Conseil d'administration et à son président au détriment du CEVU et du CS. Le conseil scientifique désormais consulté sur la politique scientifique de l'université n'a aucun pouvoir décisionnel, il émet des vœux et des avis, les décisions relevant exclusivement du CA. En revanche, pour ce qui relève des orientations de la politique de recherche et de la répartition de ses crédits, le nombre de tâches attribuées au CS s'est sensiblement accru, au regard des incessantes déstructurations et créations de dispositifs, plan campus, idex/labex/equipex..., intégration dans les PRES, et des bouleversements dans les modes de financement de la recherche. Le CS en formation restreinte aux enseignants-chercheurs intervient sur de nombreux dossiers relatifs à la gestion des carrières des enseignants-chercheurs (titularisation, avancement, CRCT, mutation, détachement, HDR, éméritat...), et sur les recrutements (enseignants-chercheurs, PAST, professeurs invités, ATER, composition des comités de sélection, qualification à donner

aux emplois d'enseignants-chercheurs...). Le CS restreint s'est vu indûment allouer des compétences disciplinaires jusque-là assumées par le CNU, comme les reclassements par exemple, ou par les commissions de spécialistes des établissements, désormais supprimées. En écho du système oligarchique que le gouvernement tend à mettre en place au sein des universités, des conférences de la recherche réunissant les responsables des unités de recherche, des écoles doctorales,



▼
**Le SNESUP, fondamentalement
 attaché à la démocratie
 collégiale et à l'intérêt commun,
 se doit d'être fédérateur.**
 ▲

des UFR... sont parfois organisées, au risque de peser sur les décisions de l'instance élue. En dehors de tout cadrage national, l'autonomie des universités, au risque de localisme et de népotisme, instaure des disparités dans l'accès à la recherche pour les doctorants (bourses sur fonds propres des laboratoires...), dans la prise en compte des services antérieures des collègues (reclassement), dans l'accès au concours des enseignants-chercheurs (dispense de qualification)... Sous l'étendard de la prétendue excellence, elle distingue les collègues par l'attribution de PES sur la base de critères obscurs décernés par l'AERES ; elle met en concurrence les laboratoires lorsque

le modèle SYMPA est appliqué dans l'allocation des crédits aux unités de recherche et lorsque les crédits sur projets entament les crédits récurrents. Dans ce climat délétère, le rôle des élus est fondamental et leur vigilance doit être de chaque instant, pour contrer les objectifs malthusiens des uns, résister à la crainte légitime d'autres d'être exclus des champs rémunérés de la recherche. Dans ce contexte de déstructuration massive de la recherche universitaire, de destruction des coopérations, et de mise en concurrence, le SNESUP, fondamentalement attaché à la démocratie collégiale et à l'intérêt commun, se doit d'être fédérateur pour constituer, lors des prochaines élections dans les conseils centraux, des listes engagées dans la défense du collectif et de la recherche publique, sans exclusive. ●

L'après-Kahn à Paris 5

→ par Gaël Mahé, élu CTP

Après avoir entretenu le suspense sur sa possible prolongation de deux ans à la présidence de Paris Descartes, Axel Kahn a annoncé qu'il ne briguerait pas de second mandat. Dans un courrier adressé le 16 août aux personnels de l'université, il explique son choix : « Il m'apparaît souhaitable que la préparation [du contrat quinquennal 2014-2018] puisse être coordonnée par celle ou celui que vous aurez choisi, à qui il reviendra aussi de le mettre en œuvre. Je ne juge pas sain de piloter moi-même cette élaboration, de défendre le projet devant les experts de l'AERES sachant qu'un(e) autre aura la charge de poursuivre les objectifs ainsi déterminés ». Il précise dans une interview à *Educ-Pros* qu'il « souhaite [se] libérer de toute tâche

de direction pour [se] concentrer sur [son] activité d'essayiste et d'homme public ». Un ministère en vue ? Le dauphin désigné de Kahn est Frédéric Dardel, biologiste et ancien directeur des sciences de la vie au CNRS. Il se lance dans l'élection des conseils centraux, prévue le 22 novembre, de la même manière que Kahn en 2007 : le déjà futur président choisit son CA auprès des directeurs de composantes, sans autre programme que celui d'exercer le pouvoir. Mais sans la carrure de Kahn et avec le même handicap, celui de ne pas être médecin (40 % des enseignants), la candidature de Dardel a suscité celle de profs de médecine de droite. À sa gauche, la liste « Pour une université démocratique », proche du SNE-

SUP, s'est déclarée dès mai 2011, en proposant à tous les collègues de la rejoindre sur la base de principes progressistes : démocratie, service public, recherche dans la liberté, la coopération et la convivialité. Le comité de campagne construit collectivement son programme et ses listes, depuis la mi-juin. Les difficultés ne manquent pas : trouver un présidentiable, convaincre les collègues que rien n'est joué, faire face à l'opportunisme qui pousse vers la liste « officielle », trouver des rangs A partout y compris chez les médecins et les juristes... Mais face aux dangers de « l'apolitisme » des listes Dardel, synonyme de soumission à l'ordre idéologique du moment, faire gagner nos idées est nécessaire. ●

Du côté des collectivités territoriales

→ par Bernard Morel, élu socialiste au Conseil régional PACA

Bernard Morel siège dans les Conseils d'administration des universités de la région PACA. Il répond à nos questions.

Les réunions des Conseils d'administration sont-elles vraiment le lieu où sont débattus les enjeux de formation et de recherche ?

Je participe au Conseil d'administration des six universités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme l'a souhaité son président, Michel Vauzelle. Cela donne ainsi une cohérence au discours et à l'action de l'institution régionale. Je suis donc bien placé pour dire que chaque Conseil d'administration a son mode de fonctionnement spécifique. Cela tient évidemment à sa composition, issue d'élections, mais aussi aux personnalités et au mode de fonctionnement. Je constate que, lorsque de grandes questions concernant la formation, la recherche et l'université sont posées, le CA peut être un véritable lieu de débats. Évidemment, la plupart des questions à l'ordre du jour ne font pas l'objet de débats, soit parce qu'ils ont eu lieu dans d'autres instances ou conseils, soit parce qu'ils ne sont pas nécessaires.

Les instances universitaires sont le résultat d'élections. Donc, en règle générale, des majorités se sont dégagées. Même si l'on doit souhaiter une évolution dans la composition et dans le mode électoral, il reste que les débats seront l'expression des majorités issues des urnes universitaires. Si on souhaite un vrai débat sur les questions de fond auquel tous les membres des CA puissent participer, il conviendrait sans doute de consacrer une séance annuelle à une sorte de débat général.

Par quels moyens une collectivité territoriale peut-elle à la fois s'inscrire dans les choix nationaux, voire les priorités internationales de recherche, et faire prendre en compte des dimensions régionales ?

Il s'agit d'une volonté politique d'arrimer l'enseignement supérieur et la recherche aux



© DR

▼
Même si l'on doit souhaiter une évolution dans la composition et dans le mode électoral, il reste que les débats seront l'expression des majorités issues des urnes universitaires.
▲

politiques concernant l'emploi et le développement économique.

Il nous faut en permanence tenir les deux bouts de la chaîne : les préoccupations régionales qu'elles émanent des réalités économiques ou académiques et les choix nationaux ou internationaux. Pour la Région, l'instrument privilégié est le Contrat de Projet État-Région (CPER) parce qu'il est le résultat d'une négociation avec de nombreux partenaires, l'État, les collectivités, les milieux économiques, mais aussi et surtout les milieux de l'université et de l'enseignement supérieur. Un autre instrument, ce sont les bourses doctorales : 100 bourses triennales par an.

Il est bien évident que les procédures mises en place depuis quatre ans comme le Plan Campus ou les Investissements d'Avenir nous interrogent puisque si les régions sont « hors du coup », elles ne sont pas du tout « hors du coût ». Autrement dit, les ins-

tances académiques répondent à des appels d'offre en toute autonomie, mais en espérant que les régions et les collectivités en général viendront abonder à un apport de l'État qui ne relève pas des procédures budgétaires traditionnelles à un moment où les finances des collectivités sont en forte baisse. De surcroît, la mise en concurrence des projets au niveau national génère naturellement des pressions fortes sur les régions à qui il est parfois reproché de n'avoir pas fait « le même effort » qu'une région voisine. Je crois que, sans renier l'apport qu'ont représenté les investissements d'avenir, il conviendra, si l'apport des collectivités est souhaité, de revenir à des procédures qui les associent de manière plus étroite, non seulement au moment des tours de table financiers, mais aussi au cours de l'élaboration des projets. Il va de soi que de la qualité des relations, entre l'université, la recherche et les collectivités dans l'échange sur les projets, dépendront beaucoup la construction du futur CPER et le contenu des appels d'offre des bourses doctorales.

Élu d'une majorité de gauche, laquelle avait en 2007 voté contre la loi LRU, comment mettez-vous en cohérence l'analyse de la nocivité de cette loi et une prise en compte des revendications des personnels et des étudiants ?

La loi LRU porte en elle de profonds défauts. C'est la raison pour laquelle la gauche au parlement l'a rejetée. Mais tout n'est pas à rejeter. Il faut donc la réformer, comme il est écrit dans le projet du parti politique auquel j'appartiens. Je suis personnellement attaché à l'autonomie des universités. Il convient donc de faire vivre cette autonomie dans les meilleures conditions par un renforcement de la démocratie universitaire, par le développement de la collégialité, par l'attribution de moyens matériels et humains, par la redéfinition du rôle des conseils.

Mais nous devons aussi, et surtout dans une région comme la nôtre, être particulièrement attentifs à la vie étudiante et en particulier au logement étudiant. La Région consacre depuis des années des budgets particulièrement importants à la construction de cités étudiantes. C'est pour nous une priorité.

Propos recueillis par Jean Fabbri



© DR

MASTÉRISATION

Formation des enseignants : rentrée 2011

→ par Thierry Astruc, responsable du collectif FDE

Le ministère cherche à étendre l'expérimentation, pourtant fort peu convaincante, des masters en alternance. Les prochaines élections aux conseils d'école des IUFM devront être l'occasion de faire entendre notre voix.

Fin septembre, les inscriptions ne sont pas closes, mais les premiers chiffres qui remontent semblent montrer une stabilisation relative des effectifs dans les masters « Enseignement » qui restent ouverts. Pour autant, le calme est loin de s'être installé.

Les ministères ont l'an dernier lancé dans la précipitation une expérimentation appelée « Master en alternance », par le biais des rectorats. Elle comprend 20 académies et 40 universités (chiffre CNE-SER, mais une autre source parle de 14 académies). Mais il y a fort à parier que cela ne concerne qu'un petit nombre de formations... et d'étudiants.

Sans même en attendre les résultats, le ministère (MEN) vient de faire parvenir aux établissements et aux recteurs une circulaire intitulée « *Professionnalisation des formations de master pour les étudiants se destinant*

aux métiers de l'enseignement ». Si elle précise les conditions matérielles d'accueil des stagiaires, elle propose d'étendre l'expérimentation et introduit même une « *voie de l'apprentissage* ». Par alternance, il faut entendre que les étudiants alterneront entre

les lieux de stage et les lieux de formation, sans aller-retour imposé, notamment au niveau pédagogique.

L'introduction de cette alternance se fait au détriment des objectifs de ces masters : une formation aux métiers de l'enseignement et une préparation aux concours. C'est d'ailleurs l'initiation à la recherche qui fera les frais de l'opération.

Depuis la rentrée, la première promotion de « mastérisé(e)s » se retrouve dans les établissements. Certes, ils sont lauréats d'un master et reçus au concours, mais leur formation professionnelle est très incomplète et nécessiterait a minima une année de formation en plus : la deuxième année d'IUFM, supprimée en 2009. Dès lors, ils



« Reçus-collés », quel avenir ?

se retrouvent dans une situation similaire à la promotion précédente, et devraient se retrouver rapidement dans les mêmes affaires.

Mais parmi les étudiants de l'an dernier, ce sont probablement les mieux lotis. Parmi les autres, il y a d'abord, peu nombreux, ceux qui ont été reçus au concours mais n'ont pas validé le master (report de stage d'un an, le temps de décrocher le master sauf accord local). Il y a ensuite, et surtout, la cohorte de ceux qui

ont eu le master sans avoir le concours. Le régime salarié leur tend les bras (préparation au concours ou DU suivant les établissements) et, le hasard faisant bien les choses, les rectorats manquent de remplaçants (qualifiés ou non)...

La surprise de cette rentrée est venue de certains hommes politiques en campagne : « 1000 postes n'ont pas été pourvus aux concours, c'est la preuve que les candidats sont mauvais. C'est aussi la preuve qu'il n'y a pas besoin de plus de postes aux concours. » C'est surtout pour eux l'expression de la nécessité qu'il faut continuer cette réforme...

L'actualité de cette rentrée, c'est enfin la préparation des élections aux conseils d'école des IUFM. Coïncées entre les élections nationales (CNU, CAPA/CAPN)

et les élections aux conseils centraux, il convient de leur accorder toute leur importance.

Les positions des CE, souvent à majorité FSU, ont déplu aux directions. Alors pour réduire leur pouvoir de résistance, les directions ont souvent pris l'habitude de les contourner. Il suffit de regarder l'évolution de leur fréquence : nous sommes passés de un par mois il y a encore deux ans à trois par an.

Un affaiblissement de la démocratie (et de la collégialité) semble le prix que certains veulent faire payer pour des prises de décision plus rapides. Ces élections sont l'occasion de reprendre la main et de nous faire entendre. Certains IUFM ont d'ailleurs pris les devants : les candidatures affluent. C'est cependant loin d'être la règle !

À nous tous de jouer. ●

▼
L'introduction de cette alternance se fait au détriment des objectifs de ces masters : une formation aux métiers de l'enseignement et une préparation aux concours.
 ▲



© Didier Chamma

LE NOUVEL ARRÊTÉ LICENCE

Les effets néfastes du calendrier d'application

→ par Marc Champesme, responsable du secteur Formations supérieures

Sans se préoccuper des conséquences sur l'organisation pédagogique globale des formations, le ministère a choisi de mettre en place de nouvelles dispositions très éloignées de l'objectif d'améliorer la réussite en licence.

L'article 26 du nouvel arrêté licence - qui ne faisait pas partie du projet de texte soumis au CNESER du 12 juillet et n'a donc fait l'objet d'aucune concertation - définit un calendrier d'application de cet arrêté qui va mettre les établissements et les équipes pédagogiques en grande difficulté pour les prochaines années. Selon ce calendrier, l'entrée en vigueur de l'arrêté est reportée à la rentrée 2012. Cependant, cet article prévoit deux exceptions importantes : les dispositions de l'article 16, qui instituent la compensation « entre deux semestres immédiatement consécutifs » et l'interdiction des notes éliminatoires, entrent en vigueur dès le 12 août 2011 et se cumulent donc avec les dispositions de l'arrêté d'avril 2002 pour l'année universitaire 2011-2012 ; à l'opposé, le volume horaire minimal de 1500 heures introduit par l'article 6 peut voir sa mise en œuvre davantage retardée (jusqu'à la rentrée 2014).

Dès cette rentrée, les modifications concernant les modalités de contrôle des connaissances (applicables dès septembre 2011 alors que leur interprétation précise est encore loin d'être claire) mettent les personnels devant de nombreuses difficultés pour lesquelles rien n'a été anticipé. Les équipes pédagogiques doivent notamment proposer et faire adopter « au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement » (selon l'article L. 613-1 du code de l'éducation) des modalités de contrôle des connaissances conformes à la nouvelle réglementation et modifier en

conséquence le paramétrage du logiciel APOGEE dont la complexité et le manque de souplesse sont bien connus. De plus, pour la rentrée 2012, tout ce travail devra être repris pour mettre en place la nouvelle réglementation résultant de l'abrogation de l'arrêté d'avril 2002 qui fera notamment disparaître le droit à « la poursuite des études dans un nouveau semestre [...] pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus » et avec lui le statut d'AJAC (i.e. AJourné Autorisé à Continuer) qui en avait été la conséquence.

Dès cette rentrée, les modifications concernant les modalités de contrôle des connaissances mettent les personnels devant de nombreuses difficultés.

La possibilité - déjà présente dans l'arrêté de 2002 - de mettre en œuvre « sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire adoptée par le Conseil d'administration, un dispositif spécial de compensation

est intégralement reprise dans le nouvel arrêté. Cette dernière disposition a été utilisée dans la très grande majorité des établissements pour mettre en place des modalités de compensation complémentaires à la seule compensation entre les unités d'enseignement d'un



©DR

même semestre prévue par l'arrêté de 2002. En l'absence de tout cadrage national, cela a donné lieu à une grande disparité de dispositifs : compensation annuelle, entre les quatre premiers semestres, entre les deux derniers semestres... Alors que, comme le réclame le SNESUP, la conception de tels dispositifs devrait être subordonnée aux objectifs pédagogiques globaux de la formation, aucun bilan concerté de la mise en œuvre de ces dispositifs n'a été fait et le ministère a délibérément choisi de mettre en place de nouvelles dispositions en faisant abstraction de leurs conséquences sur l'organisation pédagogique globale des formations.

À la lumière du fonctionnement actuel des formations et contrairement à ce que les organisations étudiantes ont laissé entendre, le plus probable est que, parmi les ex-AJAC (i.e. les seuls étudiants concernés), le nombre d'étudiants qui « bénéficieraient » - bénéficie tout relatif du point de vue pédagogique - de la compensation annuelle sera très restreint, la plus grande partie d'entre eux étant destinés à basculer dans le statut d'ajourné-redoublant. Alors que les conséquences de la semestrialisation en termes d'organisation des formations n'ont jamais été sérieusement prises en compte - notamment le coût insupportable



Le nouveau modèle de poursuite des études ?

table par la quasi-totalité des établissements de l'organisation de semestres décalés (i.e. répétition des enseignements de premier semestre au deuxième semestre de l'année univer-

sitaire) -, la mise en œuvre du nouvel arrêté à la rentrée 2012 laisse entrevoir une augmentation importante du nombre d'étudiants qui seront dans des situations pédagogiques aberrantes (par

exemple, redoublement de la première année avec premier semestre validé) et totalement contre-productives dans un objectif d'amélioration de la réussite en licence. ●

IDEX2

Restructurations et pilotage puissance deux

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

Face à une politique de restrictions scientifiques et de recrutements fléchés qui stérilise la richesse scientifique, nous continuerons à exiger la liberté académique dans un environnement de coopérations mutuellement avantageuses.

Les projets IDEX2 ont été revus pour « être dans la ligne » depuis leur échec à IDEX1. Les présidents avaient noté que la gouvernance resserrée et la fusion des universités, ainsi que l'ouverture au monde économique, étaient les éléments décisifs d'agrément, reléguant les aspects scientifiques ou pédagogiques au rang de « décor. De même, la politique de « ressources humaines » avait attiré toute l'attention du jury.

FUSION, SÉLECTION, RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE SCIENTIFIQUE

Le projet bordelais, « très en phase avec le monde de l'entreprise », selon Laurent Wauquiez, a ainsi bénéficié de la fusion des universités bordelaises sous forme de Grand Établissement. Tout comme le projet strasbourgeois. « Pour obtenir ce label, les universités de chaque pôle doivent soit fusionner, soit proposer des cursus très sélectifs », indiquait le ministre. Evincé au premier tour, Jean-Charles Pomerol, président de l'UPMC, membre de Sorbonne Universités se plaignait « qu'en choisissant à Paris le regroupement PSL, qui réunit les grandes écoles et Dauphine, plutôt que Sorbonne Universités, c'est le modèle hyper-sélectif, très spécifiquement français, qui gagne. Effectivement, en sélectionnant très durement les élèves, on réussit plus facilement à obtenir de l'excellence. C'est pourtant surprenant de la réduire ainsi à un petit noyau. »

Dans IDEX2, c'est bien sélection et restrictions scientifiques qui sont mises en œuvre. En effet, l'université européenne de Bretagne représente son projet IC



©DR

Chaires « musicales »... À qui le tour ?

Ouest, « recentré » sur Rennes⁽¹⁾, Brest et Nantes, mais amputé de Rennes 2, Angers et Le Mans, désormais « associées » au projet. Résultat : un CA de 20 membres, et un nombre d'enseignants-chercheurs qui passe de 4 000 à environ 1600-2000.

Les partenariats ou soutiens du CNRS aux divers projets IDEX ne constituent-ils pas un abandon d'une stratégie scientifique nationale ?

RECRECITEMENTS
Les périmètres scientifiques sont « consolidés » autour d'axes clés et d'une politique de recrutement adossée au projet global (2 axes à Paris Est, 4 pour IC Ouest par exemple). Outre le recrutement par chaires d'excellence où l'individualisation des rémunérations est poussée à son paroxysme, on assiste également à un recrutement « fléché » de la part des organismes partenaires.

La politique de site du CNRS ne se contente-t-elle pas de flécher les thématiques de recherche renforçant ainsi la

compétition entre laboratoires ou même entre équipes d'un même site ? Les partenariats ou soutiens du CNRS aux divers projets IDEX ne constituent-ils pas un abandon d'une stratégie scientifique nationale ? Dans le Mensuel de septembre⁽²⁾, nous nous interrogeons sur les sens des disciplines, secteurs ou thématiques sous lesquels sont étiquetés les Labex. Ici encore, pour l'affichage des thématiques, devra-t-on comprendre discipline, sous-discipline, méthode, outil, objet d'étude ? Interdisciplinaire ou pas ?⁽³⁾ ●

1. « Comment déposer un bon IDEX », Mensuel du SNESUP n° 596, p 17, <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5785&ptid=5&cid=380>
2. « Labex : la fin des labos et des disciplines ? », Mensuel du SNESUP n° 597, p 19, <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5823&ptid=5&cid=380>
3. « Affichage généralisé des thèmes et laboratoires prioritaires pour le recrutement des chercheurs : DANGER ! », une analyse du bureau de la CPCN, http://www.sncs.fr/article.php?id_article=2963

Quels enjeux aujourd'hui ?

→ par Luis Martinez, chercheur au Ceri (Sciences Po, Paris)

La conquête de Tripoli ne lève pas les inconnues sur la capacité du Conseil national de transition à reprendre en main le pays. Si les rebelles sont restés unis dans la guerre, leurs ambitions et leurs projets pourraient vite les diviser.

Il y a moins d'un mois, le doute persistait sur la capacité des insurgés à venir à bout d'un régime qui, en dépit des bombardements de l'Otan, parvenait à maintenir ses positions. Alors que l'opposition semblait incapable de faire bouger les lignes du front, la crainte de l'enlèvement dominait la perception générale. Lorsque le 17 août, le CNT a fait connaître sa feuille de route, à Tripoli, Saïf Al-Islam, fils de Mouammar Kadhafi, et le porte-parole du gouvernement se sont moqués de ceux qui projetaient de les renverser alors même qu'ils ne parvenaient pas à avancer depuis des mois. Mais au même moment à Djerba, en Tunisie, des membres du gouvernement, des représentants du CNT, des émissaires du Venezuela de Hugo Chavez, allié de Kadhafi, entamaient de mystérieuses négociations, toutes démenties par les parties en présence... Pourtant, quelques jours après, l'opération Sirène était lancée, un assaut éclair sur Tripoli. En moins de quarante-huit heures, les rebelles entraient dans la capitale et parvenaient sur la place Verte. Les Tripolitains semblaient incroyables! Force était de constater qu'à Djerba une partie de la discussion avait porté sur la défection d'une fraction des forces de sécurité du régime laissant ainsi la voie libre jusqu'à la place Verte. C'est d'ailleurs au moment où la garde rapprochée du régime déposait ainsi les armes que l'ex-numéro 2 du pouvoir libyen dans les années 1980, le com-

mandant Jalloud, parvenait à s'enfuir pour Rome, d'où il appelait le soir même les membres de la tribu de Kadhafi (les Kadhafas) à se désolidariser de leur chef afin de préserver leur avenir dans la Libye nouvelle.

Ainsi, et contre toute attente, ce conflit, qui semblait figé et menacé d'enlèvement, s'était subitement transformé en une attaque sur la capitale. Les instructeurs militaires français, britanniques et qataris pouvaient savourer leur victoire : ce qui était, il y a six mois, un groupe hétéroclite de combattants non expérimentés dépourvus de stratégie était devenu une force militaire capable, avec

l'aide de l'Otan, de prendre le dessus sur des loyalistes fortement soutenus par des mercenaires venus de tous les horizons. Sur le plan symbolique, parvenir rapidement jusqu'à la place Verte, rebaptisée place des Martyrs, ne signifiait pas cependant que le pouvoir était tombé. Car celui-ci était incarné par l'immense complexe militaire de la caserne de Bab Al-Aziziya dont la conquête, le 23 août, a finalement permis aux rebelles de savourer leur victoire.

Cette prise sonne bien le glas du régime de Kadhafi, mais pas pour autant le retour à la paix civile. Il reste au CNT à mettre en œuvre sa feuille de route afin

de réduire les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'après-Kadhafi. Au cours de ces six mois de guerre, le CNT et les rebelles ont démontré que, en dépit de très nombreuses divergences, ils demeureraient unis dans la volonté de chasser Kadhafi et ses fils du pouvoir. Mais sauront-ils maintenir cette unité dans la phase de transition? Les islamistes armés

du GICL (Groupe islamique des combattants libyens) continueront-ils à obéir à l'autorité du CNT?

Les défis de la Libye post-Kadhafi sont nombreux : « dékadhafiser » le pays sans basculer dans les excès de l'Irak post-Saddam Hussein, où la dissolution complète des

forces de sécurité et l'exclusion de leurs membres de l'appareil d'État avaient nourri les rangs d'une rébellion armée; réconcilier les Libyens après la guerre civile; démilitariser les milices; établir des relations de confiance avec l'armée algérienne qui doit ressentir un profond malaise à voir deux puissances européennes, la France et le Royaume-Uni, prendre pied en Afrique du Nord un demi-siècle après les indépendances. Et son rival marocain soutenir le CNT.

Pour ce faire, la Libye dispose de nombreux atouts. Une société civile d'abord qui avait commencé à s'organiser, sur le Net entre autres, malgré la répression du régime et qui est pressée de démontrer que son pays ne correspond pas à l'image caricaturale qu'en a donnée Kadhafi pendant quarante-deux ans. Surtout, la Libye dispose de moyens financiers considérables à travers les avoirs bloqués durant le conflit par les puissances occidentales et une industrie pétrolière miraculeusement épargnée pendant ces six mois de guerre. Pour autant, seule l'arrestation de Kadhafi permettra de tourner la page, car, dans l'attente, ce dernier dispose encore de moyens financiers et humains (des mercenaires, des hommes de sa tribu...) susceptibles de nuire durablement au nouveau régime. ●

▼
Il reste au CNT à mettre en œuvre sa feuille de route afin de réduire les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'après-Kadhafi.
 ▲



Malgré le départ de Kadhafi, tout reste à faire en Libye.

© 2011 americanistidechiappas

ENTRETIEN AVEC Philippe Büttgen

Directeur de recherche au CNRS

Récemment élu professeur de philosophie à l'université Paris 1, il livre ici un constat sévère sur les dégâts de l'AERES et confie ses analyses.

Il a été élu en 2009 secrétaire général adjoint du SNCS-FSU.

Ton travail philosophique porte sur les religions, en articulation en particulier avec la philosophie allemande de l'époque moderne. Peux-tu en donner quelques enjeux ?

Philippe Büttgen : Ma recherche et mon enseignement sont centrés sur un phénomène, celui des appartenances religieuses, qui se donne à observer comme une réalité sociale et politique. Il y a au départ une question de philosophie, qui me tient aussi, d'une autre manière, dans mon engagement syndical : que veut dire appartenir, adhérer ? J'essaie de comprendre à quelles conditions, elles-mêmes politiques, les appartenances individuelles entrent dans le travail abstrait de la théorie, là même où ce travail tend vers l'universel. Le domaine germanique a ceci d'intéressant qu'il est, depuis la Réforme protestante, un lieu d'intense interrogation à la fois sur la pluralité des religions et sur les effets concrets de la spéculation philosophique. Cela impose de relier le travail d'interprétation des doctrines, toujours central en histoire de la philosophie, à l'exigence objective des sciences sociales.

Ton activité scientifique s'est exercée pour l'essentiel au CNRS et dans un domaine, celui des lettres et des sciences humaines, où les politiques gouvernementales poussent à la fois à des concentrations d'équipes... et à beaucoup d'abandons. Peux-tu en dire plus et nous parler de ce qui se dessine comme réactions individuelles et collectives ?

Ph. B. : Les UMR de sciences humaines et sociales sont un sismographe des attaques contre la liberté académique : c'est un fait. Les SHS sont-elles plus menacées que d'autres disciplines ? Je ne l'ai jamais vraiment cru : le sarkozysme est le même pour tous, et j'ai assez souvent observé la coalition spontanée des SHS, des biologistes et des mathématiciens dans les luttes au CNRS ! Bien sûr, nous nous sentons, en SHS, scrutés d'assez près par l'autorité politique (cela ne date pas d'hier). Et nous savons ce que cela signifie quand un ou une ministre promet que les SHS ne seront pas oubliées... On l'a encore vu au moment de la grande loterie des LabEx en SHS, dont on savait une partie préemptée par les intérêts du moment (théorie de la décision, neuroéconomie) au détri-



© DR

▼
L'AERES a été créée pour imposer le nivellement par la note ! Et la note a tué la collégialité.
▲

ment d'autres réputés plus intempestifs (humanités, psychanalyse). Mais le milieu – y compris dans les disciplines qu'on tente d'instrumentaliser – possède une capacité à catalyser les mobilisations, et cette capacité a été renforcée, en un sens, par l'habitude du danger. Nous ne laisserons donc pas filer l'occasion d'un bilan financier et scientifique du « Grand emprunt » dans nos disciplines : le temps en est venu.

Dans tes divers lieux d'exercice, tu as allié activité scientifique et engagement syndical au SNCS-FSU, élu également dans un certain nombre d'instances scientifiques. Penses-tu que la collégialité universitaire fonctionne bien ? Qu'y a-t-il à repenser ?

Ph. B. : Chaque instance a sa spécificité, la culture de ses règles, et c'est une force : c'est même contre cela que l'AERES a été créée, pour imposer le nivellement par la note ! Et la note a tué la collégialité : les instances et conseils centraux sont devenus les chambres d'enregistrement (ou d'anticipation) de la note AERES. Nos syndicats militent pour la dissolution de cette agence : il nous faut donc penser l'avenir d'une collégialité

fidèle aux missions et aux besoins spécifiques des personnels de nos établissements et organismes. Le SNESUP et le SNCS, ensemble, ont posé récemment plusieurs principes : évaluation au service des chercheurs et enseignants-chercheurs, destinée aux intéressés et à leurs établissements ; rétablissement du lien entre évaluation des personnels et évaluation des structures, entre évaluation et prospective, en lieu et place du lien entre évaluation et sanction, évaluation et modulation, évaluation et prime ; rupture avec tous les classements, grilles et palmarès infantiles. Tout cela, bien sûr, dit la profondeur de la rupture qu'il est urgent d'opérer avec l'idéologie LRU.

La violence de la politique du pouvoir actuel contre les savoirs, les services publics a sa cohérence. Les résistances dans les organismes de recherche et les universités sont-elles assez solidaires et coordonnées ? Comment le SNESUP et le SNCS pourraient-ils y contribuer davantage ?

Ph. B. : Quand l'hiver dernier, sous couvert de SNRI et de « nomenclature des disciplines », d'obscurs exécutants ministériels ont tenté de redécouper à leur main plusieurs sections du CNU et du Comité national, nos élus n'ont pas attendu 24 heures pour lancer la riposte ! Tu as raison de souligner qu'il n'y a qu'une politique du pouvoir actuel, pas deux ; de même qu'il n'y a, en face, qu'une cause du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est aussi une manière de dire que le pouvoir n'est jamais parvenu à couper la ligne de résistance que forment nos deux syndicats. 2009 l'a démontré.

Tu m'invites à formuler une suggestion. Comment faire pour que, dans quelques années, quand nous reparlerons de ce mouvement à nos plus jeunes collègues, nous n'ayons pas l'impression de leur raconter une vieille guerre ? Nous en avons les moyens, comme syndicats. Les nouveaux titulaires se vivent comme des rescapés de l'ANR, des post-docs et de la précarité. Nous avons montré depuis 2009, notamment par l'enquête intersyndicale sur la précarité, que leur combat est le nôtre. Le combat suivant, c'est celui de la syndicalisation de tous, titulaires et précaires, au SNCS et au SNESUP. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

Un projet inquiétant

Dans un communiqué de presse, daté du 24 août dernier, la section FSU de la BnF alarme les lecteurs sur le projet de réforme de la direction et dénonce la disparition progressive et silencieuse de « *dizaines de milliers de livres* » de la bibliothèque d'étude. Nous avons interrogé Cédric Dameron, membre de la section FSU de la BnF.

Faut-il voir dans la politique de la direction de la Bibliothèque nationale de France (BnF) les prolégomènes de ce qui, sous couvert de rationalisation, pourrait se passer dans toutes les bibliothèques de France ?

Cédric Dameron : Les tentatives répétées de la direction de la BnF de réduire la volumétrie des collections du Haut-de-Jardin (HDJ) depuis plus de quatre ans illustrent un mouvement plus général. Sous des formes diverses, la BPI, les bibliothèques municipales de la Ville de Paris mais aussi certaines bibliothèques universitaires avec l'apparition des learning center, sont concernées.

Pour la direction de la BnF, il s'agit de « *moderniser* » la politique documentaire, très marquée par l'encyclopédisme, l'humanisme et l'universalisme, afin de mieux « *s'adapter aux besoins des usagers* ». Cela présuppose qu'elle n'a pas évolué depuis l'ouverture de l'établissement ce qui est faux et ce qu'infirmement les enquêtes réalisées auprès du lectorat. L'enjeu de ce débat n'est pas anodin : il s'agit de passer d'une logique d'offre culturelle à celle de la demande, d'une logique de bibliothèque d'étude et de recherche à une logique d'espace culturel indéfini (la « *bibliothèque troisième lieu* ») misant plus sur une forme démagogique de « *convivialité* » et sur « *l'attractivité* » des services proposés que sur la pertinence des collections pour enrayer la baisse de la fréquentation de l'établissement (qui est en réalité un phénomène mondial).

Quelles sont vos contre-propositions ?

C. D. : Ce qui est déterminant, c'est la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions dans le cadre d'une politique documentaire. Une politique documentaire digne de ce nom a ceci de politique, justement, que, relevant d'un projet, elle anticipe et nourrit des ambitions à plus long terme. Constitués dans la durée et par l'expertise scientifique, les fonds du HDJ ont vocation à constituer une réponse permanente à tous les questionnements, qu'ils soient actuels ou intemporels, classiques ou plus singuliers, cette égalité devant le service rendu étant, par ailleurs, garante de son caractère démocratique. Ce n'est pas ce que défend la direction. Aussi notre opposition à la réduction des collections traduit-elle notre souci de permettre l'accès à des collections diversifiées, originales et répondant à une exigence démocratique. Le tout en assurant la perméabilité entre l'espace étude et l'espace recherche, considérant que le premier constitue une prépondérance du deuxième. Dans cette optique, nous militons pour la gratuité totale de l'accès à la Bibliothèque, plus susceptible d'enrayer la baisse de la fréquentation qu'un nivellement par le bas des collections.



Avec la numérisation en cours des fonds des bibliothèques, assiste-t-on à une modification des pratiques de recherche ?

C. D. : Le numérique revêt deux aspects. Le premier est patrimonial. En numérisant les livres que nous conservons, nous donnons à voir, gratuitement et au monde entier, des ouvrages dont l'état physique ou la rareté interdisent toute communication. Il reste encore largement de la responsabilité du service public même si le « *grand emprunt* » marque un début de marchandisation de ce secteur. Le deuxième concerne la diffusion de collections électroniques par des éditeurs en situation de quasi-monopole (Springer,

Elsevier, etc.). Le modèle économique imposé, c'est-à-dire des achats de masse, sans possibilité de sélection et de traitement documentaire par les professionnels, ne constitue pas un progrès, les bibliothèques perdant leur indépendance scientifique. C'est à la lumière de ces deux éléments qu'il faut mesurer les évolutions des pratiques de recherche. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais nous constatons au quotidien que l'appréhension du numérique par les chercheurs se fait en harmonie avec l'imprimé, ce qui contredit la théorie selon laquelle l'objet livre, délaissé, serait amené à disparaître à très court terme. Les bibliothèques doivent accompagner cette évolution en intégrant les collections numériques dans leur politique documentaire, en les signalant et en les valorisant. Nous pensons qu'elles doivent aussi en permettre l'accès à distance, ce qui impose d'engager un bras de fer avec les éditeurs qui, s'agissant de la BnF notamment, s'y refusent. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri et Alain Policar

EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ DU 24 AOÛT

Alors qu'en 1996 « le projet [de la BnF] affirmait son caractère encyclopédique, universaliste et humaniste, ce sont ces valeurs que la direction semble avoir oubliées aujourd'hui. [...] Derrière un discours officiel volontiers « branché », se profile un projet réellement destructeur. [...] Le point nodal, c'est une réduction drastique de l'offre documentaire. [...] Cet « écrêtage » s'accompagne d'une diminution sans précédent des budgets d'acquisitions pour l'ensemble de la bibliothèque. [...] S'agirait-il d'une spéculation, permettant, au mépris des pratiques réelles, de justifier d'importantes réductions de budget réclamées par la très libérale RGPF (Révision générale des politiques publiques), de vraies coupes sombres qui finiront par mettre nos rayonnages à nu ? Et nos lecteurs dans une situation de dénuement documentaire tout à fait inédite. [...] C'est le projet démocratique d'une grande bibliothèque encyclopédique « vivante » [...] qui est remis en question, rien de moins ».

**À la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.**

Pour nous, la solidarité est essentielle.

**Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.**

C'est cela, être la référence solidaire !

“
**L'essentiel
pour nous ?
Être bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !**
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian – professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT